ELECTION DE DOMICILE

Par ce présent document, je soussigné, Ir Pol HUART de nationalité belge, résidant à Saint Symphorien, rue Blancart n°22 détenant la carte d'identité n°591-7031566-41, déclare élire domicile à Kinshasa chez le mandataire en mines Cabinet Jean MBUYU et d'agir par son intermédiaire. Par cette élection de domicile, je me conforme au code minier qui permet à une personne physique de nationalité étrangère d'être éligible au droit minier (Code Minier Chapitre Premier DE L'ELIGIBILITE) et ainsi me permettre de réceptionner en toute légalité le jugement qui vaut titre qui me sera remis par le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Matete relatif aux 3 PR 1323, 1324 & 1325 sollicités par l'assignation en récupération des droits et en dommage et intérêts (RCE1260). Ces 3 PR seront affectés à une nouvelle société minière congolaise qui sera créée une fois ce jugement devenu définitif.

Fait à Saint Symphorien, le 20 novembre 2017

Ir Pol HUART

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus en notre présence de M. Harant

demeurant en cette ville

Mons, le 20. Le Bourgmestre

l'Echevin délégué

ACHILE SAKAS Officier de l'Etat civil